

# L'Europe accélère sa réponse au terrorisme

La réponse européenne au terrorisme a été mise sur rails en février ; son activation va être précipitée. Elle est répressive mais aussi préventive.

## ● Philippe LERUTH

Les attentats meurtriers du 13 novembre, à Paris, visaient notre mode de vie : c'est le sentiment vécu par quasiment tous les Européens. Qui attendent une réaction de l'Europe. « Des mesures ont déjà été décidées en février, immédiatement après l'attaque contre Charlie Hebdo et un hypermarché cachère à Paris. Dans trois directions : la répression, la prévention, et le travail à l'extérieur, c'est-à-dire aux frontières de l'Europe. Il faut maintenant les mettre en œuvre plus rapidement, avec beaucoup plus de fermeté », a expliqué Gilles de Kerchove, hier, en commission des Libertés civiles, de la Justice, et des Affaires intérieures du Parlement européen.

Le mouvement est enclenché : dès ce vendredi, a signalé le coordi-

inateur européen pour la lutte contre le terrorisme, un conseil des ministres européens de la Justice et de l'Intérieur vérifiera si les États membres alimentent et croisent les bases de données existantes. Dont le System Information Schengen (SIS) (cf. ci-dessous), « pour lequel il a fallu convaincre la communauté des Services de renseignement d'introduire les données relatives aux combattants »

qui partent pour la Syrie ou en reviennent.

En route, donc, pour une Europe policière ? « Nous sommes face à trois défis, nuance Gilles de Kerchove, assurer aux Européens la sécurité à laquelle ils ont droit ; préserver la libre circulation des personnes au sein de l'Union Européenne ; et dans toute la mesure du possible, éviter tout lien, toxique, entre la lutte contre le terrorisme et la question des

réfugiés. »

Dans la journée d'hier, les membres de la commission des Libertés civiles du Parlement européen ont d'ailleurs fait le point sur l'état d'avancement de la procédure de révision de la directive sur le traitement des données, qui date de 1995.

Les parlementaires avaient au préalable déterminé le cadre de l'opération : fixer des normes unifiées de protection des données dans toutes les législations européennes, « en particulier dans le règlement sur l'Office européen de police (Europol) (...) et le système de données des passagers aériens de l'Union Européenne ».

Europol (cf. ci-contre) et la communication des données des passagers aériens sont deux des axes sur lesquels se développe la lutte antiterroriste européenne.

« Même si on doit constater que les auteurs des attentats du 13 novembre ne se sont pas déplacés en avion », a relevé Gilles de Kerchove.

Il faut d'autant plus aller de l'avant, a encore noté le coordinateur européen, que tout indique que « Daech a décidé de porter la lutte sur le sol européen, parce que la pression de la coalition, aussi insuffisante qu'elle doit, l'empêche aujourd'hui de s'appuyer sur ses victoires sur le terrain pour stimuler le recrutement de combattants. » La vigilance est donc plus que jamais de mise ! ■

**« Des mesures ont déjà été décidées en février, immédiatement après l'attaque contre Charlie Hebdo. »**

## DONNÉES Fichier Interpol et système Schengen

Mieux contrôler les déplacements des terroristes potentiels ? Les outils existent, insiste Gilles de Kerchove, à commencer par le fichier Interpol des passeports perdus, volés, ou falsifiés : « On ne peut trouver mieux. » Europol s'en chargera d'autant moins, rappelle son porte-parole, que ce fichier couvre le monde entier.

En Europe, c'est la libre circu-

lation des personnes à l'intérieur de l'espace Schengen qui a été mise en cause. Le mécanisme est en cours de révision, car s'il autorise pour l'instant le contrôle systématique des citoyens européens, il ne permet pas de vérifier systématiquement si les personnes contrôlées font l'objet d'un avis de recherche.

Les banques de données exis-

tent, elles ne sont peut-être pas suffisamment alimentées, notamment par les services de renseignement, note un porte-parole de la Commission. « Mais les choses évoluent positivement », souligne Gilles de Kerchove.

Et puis il y a le traité de Prüm, qui permet l'échange d'informations sur l'immatriculation des véhicules, les profils ADN

ou les empreintes digitales. Le texte, vieux de dix ans, ciblait déjà le terrorisme, « mais il faut mettre en réseau vingt-huit systèmes nationaux », constate le coordinateur. Et ces données ont chacune leur mode d'encodage. ■

Phi. Le.

## FRONTIÈRES Amener des hommes et du matériel

Renforcer les frontières extérieures de l'Union Européenne : la demande a résonné comme un leitmotiv depuis le 13 novembre. Même si, comme l'a rappelé Gilles de Kerchove, le lien entre réfugiés et terrorisme est « toxique » (cf. ci-dessus).

« Cela veut dire amener des policiers en renforts, et en nombre dans les "hot spots" installés dans les pays de première ligne », a insisté

le coordinateur européen de la lutte antiterroriste.

Les hommes ne suffisent pas : faut-il encore que ces points de contrôle soient équipés en matériel connecté, afin de procéder à des contrôles efficaces : « un relevé des appareils "Eurodata" est en cours dans tous les États membres de l'Union Européenne, afin de permettre l'envoi de matériel vers les pays de première

ligne », a expliqué un porte-parole de la Commission aux eurodéputés de la commission des Libertés civiles.

« Il faut aussi intégrer de manière plus efficace les données recueillies par Frontex », conclut Gilles de Kerchove : l'agence européenne de gestion des frontières extérieures de l'Union est habilitée à transmettre « à Europol ou à d'autres agences répressi-

ves de l'UE des données personnelles sur les personnes soupçonnées d'être impliquées dans des activités criminelles transfrontalières, de participer à des activités d'immigration clandestine ou à des activités de traite des êtres humains ». ■

Phi. Le.

## ARMES Le contrôle se fera plus rigoureux

Les auteurs des attentats de Paris et d'ailleurs ont utilisé des armes et des explosifs « aisés à trouver et faciles à manipuler », a expliqué aux eurodéputés le représentant de la Commission européenne.

En 2014, la mise en place d'un contrôle plus strict des armes avait été décidée, elle devait être effective en 2017, « elle doit l'être beaucoup plus rapidement ».

Pour lutter contre le marché noir, mais aussi « les zones grises, ces foires aux antiquités où on peut acquérir des armes désactivées, qui, dans certains pays, peuvent être facilement réactivées ». Des armes de chasse peuvent également être transformées en armes automatiques, bien plus meurtrières que de « simples » mitraillettes, rappelle encore l'intervenant.

La lutte contre le commerce illégal des armes passe aussi par l'interdiction de la vente en ligne : acheter une arme par Internet resterait possible, mais il faudrait en prendre personnellement livraison.

Et puis il y a les explosifs, pour lesquels des plans d'action existent depuis 2008 et 2009. Le document doit être actualisé, a mentionné le re-

présentant de la Commission. Notamment pour y intégrer les « précurseurs » : ces produits qui permettent de fabriquer des bombes peuvent s'acquérir « dans des magasins de cosmétiques, ou des jardineries »... ■

Phi. Le.

## PRÉVENTION Bloquer et contre-attaquer

La réponse répressive seule ne suffira pas, a souligné Gilles de Kerchove : « Mettre en prison des combattants qui reviennent de Syrie, mais n'ont pas de sang sur les mains, sans leur proposer un programme de déradicalisation, c'est prendre le risque de les voir sortir un jour à coup sûr plus radicaux ».

La lutte contre le terro-

risme passe notamment par les fournisseurs d'accès Internet. Afin d'envisager, avec eux, les moyens de bloquer des sites par lesquels passe le radicalisme. « Et aussi pour mettre en ligne des récits pour les combattre ». Comme cela s'est fait, par exemple, chez nos voisins français avec les messages de mères de djihadistes morts au combat. Ces

messages, complète le représentant de la Commission européenne, « ne doivent pas être construits par les autorités gouvernementales, mais par les communautés les plus concernées ».

Gilles de Kerchove cite aussi en exemple cette initiative qui va mettre en réseau « un million d'étudiants » américains et arabes, con-

frontés aux mêmes programmes d'études. Un beau défi pour l'Europe ne serait-il pas de construire un projet similaire, « susceptible de créer des ponts » entre jeunes générations ? ■

Phi. Le.

## Une CIA européenne ? Europol existe déjà

Créer une CIA européenne ? L'idée du Premier ministre Charles Michel (MR) a été relayée hier en commission par l'eurodéputé libéral Gérard Deprez.

« La question ne se pose pas, parce que nous sommes contraints par les traités actuels », lui a répondu Gilles de Kerchove. Mais si le traité de Lisbonne, en son article 4, a maintenu la sécurité dans le

giron des États membres de l'Union Européenne, l'article 73 de son traité de fonctionnement précise que « rien n'empêche » ces mêmes États membres à « renforcer la collaboration entre leurs services de renseignements ».

Les chefs d'État et de gouvernement européens les y ont incités en février. « Les policiers l'ont déjà fait, a relevé le coordinateur. Ils sont pas-

sés de la coopération artisanale à la coopération industrielle, en créant Europol ».

Europol a tout pour devenir cette « agence de collecte, de traitement, et d'analyse de l'information de tous les acteurs. Un vrai centre d'excellence européen de lutte contre le terrorisme. Mais cela prendra sans doute du temps ».

Pour des raisons psychologiques autant que prati-

ques ? « Cela a peut-être été une erreur de baptiser cette plateforme "Europol" », avance Gilles de Kerchove.

L'heure n'est plus aux états d'âme, conclut le coordinateur de la lutte européenne contre le terrorisme : « Pour les combattants étrangers, il faut une plate-forme unique vers laquelle toutes les informations convergent. Afin de les croiser ensuite avec d'autres systèmes. » ■

Phi. Le.